



CONSEIL MUNICIPAL

2 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DEUX DECEMBRE A DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Mr Jean MARX, Maire.

Etaient Présents : Jean MARX, Maire

Philippe CHENE, Michel NOEL, Dominique PERIN NETZER, Jean-Louis RUMERIO, adjoints au Maire,

Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Monique BAUDART, Dominique BERGER, Dominique MARCOUX, Sylvie MACAIRE, Marie-José CLERMONT, Valérie DUMOULIN, Denis VIOLLE, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Anne-Marie MISER, Agnès CUILIER, Patrick MECHERI, conseillers municipaux

Pouvoirs :

Virginie TAMBOUR à Dominique BERGER

André VAN COMPERNOLLE à Lionel CORDIER

Valérie LOPPIN à Jean-Louis RUMERIO

Emmanuel VERDONK à Dominique MARCOUX

Jacqueline REDOUTE à Monique BAUDART

Agnès CHAZAL à Marie-José CLERMONT

Véronique BALTAZART à Dominique PERIN NETZER

Samir BEN-ZAHI à Michel NOEL

Excusés : Amélie GAUDIN, Cédric THIRY

Secrétaire de séance : Valérie DUMOULIN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal a procédé au débat d'orientations budgétaires de l'année 2016.

Il a été admis en créances éteintes sur le budget de l'exercice 2015, la somme de 2 110.33 €.

Des modifications budgétaires ont été arrêtées.

Dans le cadre de l'appel d'offres en groupement de commandes avec Reims Métropole pour les assurances communales, le choix de la Commission d'Appel d'Offre a été entériné et le Maire a été autorisé à signer les pièces relatives à la passation du marché avec les sociétés Alexandre COLIN Compagnie ALLIANZ, SMACL, Sarre et Moselle – Compagnie CFDP et GRAS SAVOYE Compagnie ETIKA, retenues sur proposition de la Commission.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'achat de matériel informatique, dont le coordonnateur désigné est Reims Métropole.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € a été attribuée au club de la Bonne Humeur.

Il a été attribué une subvention d'un montant de 300 € à l'égard de l'association « Les Bonhommes de l'Enelle ».

Monsieur le Maire a été autorisé à signer un avenant n°2 au contrat d'occupation du domaine public portant sur une concession d'affichage avec la société VOX TRIBUNA S.A.S., avec les mêmes conditions prévues par les dispositions de la convention initiale et de l'avenant n°1.

Le rapport annuel de Reims Métropole a été adopté pour l'exercice 2014.

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) du 2 octobre 2015 a été adopté.

Un avis favorable a été donné sur le rapport relatif aux mutualisations de services portant sur le projet de schéma de mutualisation proposé par la Communauté d'agglomération de Reims Métropole.

Des tarifs pour les ateliers de la semaine de la découverte de décembre ont été votés comme suit :

- ateliers (hors animation organisée dans le cadre des centres de loisirs) : 10 € / personne.
- visite du marché de Noël de Strasbourg : 20 € / personne.

La condition d'inscription suivante a été fixée :

- priorité sera donnée aux habitants, puis au personnel et aux membres du Conseil municipal, puis aux extérieurs.

Il a été pris acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le conseil municipal.